



## Principales décisions de la Commission permanente du lundi 12 avril 2021

Amiens, le lundi 12 avril 2021

Les Conseillers départementaux de la Somme se sont réunis ce lundi 12 avril 2021 sous la présidence de Stéphane Haussoulier pour la Commission permanente. Les élus ont délibéré sur les 17 rapports inscrits à l'ordre du jour. Avant l'étude des rapports, un hommage a été rendu à Bernard Davergne, Conseiller départemental du canton de Gamaches, décédé le 31 mars dernier à l'âge de 76 ans. Un hommage plus solennel lui sera rendu par l'assemblée départementale lors de la séance publique du 26 avril prochain.

### Planification

#### ► Démarche d'innovation / Budget participatif :

Le 1<sup>er</sup> budget participatif du Département consacré à la réussite éducative a permis de retenir 62 projets pour un montant total d'aide du Département de plus d'1 M€ :

- Répartition de 125 209 € en fonctionnement et de 54 783 € en investissement pour 11 structures lauréates.

#### ► Bâtiments administratifs :

Vente de 3 immeubles qui hébergeaient des anciens centres d'exploitation routière et centres médico-sociaux, situés à Nesle, Hornoy-le-Bourg et Rosières-en-Santerre dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale d'implantation des services départementaux.

### Solidarités

#### ► Enfance et famille :

#### **Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale (TISF)**

Renouvellement du protocole départemental entre les financeurs (Département, CAF et MSA) relatif aux interventions au domicile des familles des techniciennes d'intervention sociales et familiales et des auxiliaires de vie sociale. Des nouvelles modalités d'intervention sont prévues, notamment concernant la protection maternelle et infantile et la présence de TISF en établissement accueillant des enfants confiés et en famille d'accueil.

#### **Action de soutien à la parentalité - Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) – Parrainage**

Les dispositifs REAAP sont portés et coordonnés dans un cadre partenarial avec la Caisse d'Allocations Familiales, la justice, la MSA, l'État et le secteur associatif. Ils recouvrent pour les actions financées par le Département, les actions du REAAP, le parrainage de proximité, les espaces rencontre et la médiation familiale :

- Répartition de 49 500 € pour l'année 2021 au bénéfice des porteurs de projets intervenant dans les REAAP.
- Attribution de 4 000 € à l'association Yves Le Febvre, 12 500 € à l'association Enquête et Médiation et 12 000 € à l'Association SOS Papa pour le fonctionnement des espaces rencontre.
- Attribution de 6 000 € à l'association Yves Le Febvre et 6 000 € à l'association Enquête et Médiation pour la réalisation d'actions de médiation familiale.
- Attribution de 78 000 € à l'association France Parrainages pour ses actions de parrainages.

### **Soutien des modes de garde de la petite enfance**

Lors du vote du Budget primitif 2021, les élus départementaux ont voté le principe d'une aide au fonctionnement aux crèches et aux assistants maternels labellisés au titre du dispositif AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle). Les modalités d'aide suivantes sont maintenant votées :

- Aide à l'investissement aux établissements associatifs ou publics (crèches ou micro crèches) de **1000 € par nouvelle place créée**.
- Aide au fonctionnement aux crèches et assistants maternels de **1 000 € par nouvelle place créée** pour les crèches.

### **Aide aux jeunes majeurs de moins de 21 ans**

Lors du vote du Budget primitif 2021, les élus départementaux ont pris la décision d'accompagner la mobilité des jeunes confiés, notamment en famille d'accueil dans le milieu rural, en créant une **aide au permis de conduire**. Les modalités d'attribution de ce dispositif d'aide pour les jeunes bénéficiant d'un contrat jeune majeur d'un montant de 1 200 € maximum sont actées.

### **► Insertion et logement**

#### **Accompagnement social des bénéficiaires du RSA :**

Participation du Département au financement des **associations caritatives** et autres structures contribuant à l'insertion des publics en difficulté avec la répartition de 103 000 € en faveur des bénéficiaires suivants :

- 25 000 € à la Banque alimentaire
- 23 000 € aux Restaurants du cœur
- 15 000 € au Secours populaire
- 15 000 € au Secours catholique
- 10 000 € à la Croix rouge
- 2 500 € à l'Escale Madeleine Delbrêl
- 2 000 € à l'association alcool assistance
- 2 800 € à l'association Saint Vincent
- 7 700 € au Conseil Départemental de l'Accès au Droit

Renouvellement du soutien à l'APREMIS pour la resocialisation des personnes détenues accueillies en placement extérieur avec une subvention de 40 000 € pour son fonctionnement 2021.

### **Action de développement de l'autonomie des bénéficiaires du RSA**

Participation du Département au financement des **épiceries sociales** avec 130 000 € de subvention en faveur des bénéficiaires suivants :

- 40 000 € à l'association Coallia
- 16 000 € au CCAS de Roye
- 17 500 € à l'Atelier
- 16 500 € à Oisemont Solidarité
- 12 000 € à Sol'Epi
- 28 000 € au CCAS de Poix-de-Picardie

### **Accompagnement socio-professionnel par les structures de l'Insertion par l'action économique**



Mesure 4 : « Aider les bénéficiaires du RSA à retrouver un emploi »

« Mettre en place un dispositif d'aide à l'investissement pour les structures de l'Insertion par l'action économique »

Mise en œuvre des actions de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté :

- Répartition de 87 432 € de subvention complémentaire en faveur de 13 structures de l'insertion par l'activité économique.
- Répartition de 54 249 € pour l'aide à l'investissement des structures de l'IAE en faveur de 4 bénéficiaires.
- Répartition de 259 552 € pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la stratégie nationale et de lutte contre la pauvreté qui concerneront 234 bénéficiaires.
- Attribution d'une subvention de 40 000 € à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire afin qu'elle apporte son appui à la rédaction d'un cahier des charges pour le soutien au développement des Pôles Territoriaux de Coopérations Économiques.

### **Appui à la mobilité**



Mesure 4 : « Aider les bénéficiaires du RSA à retrouver un emploi »

« Créer un « bus pour l'emploi » afin de proposer aux bénéficiaires du RSA des emplois disponibles immédiatement près de chez eux »

40 000 € pour la location et le fonctionnement du « **bus pour l'emploi** » et 10 000 € pour les supports de communication dont l'habillage du bus aux couleurs du Département. La mise en circulation de ce bus est prévue d'ici la fin du second trimestre 2021.

### **Actions collectives**

Attribution de 5 000 € à l'association des Cadets de la gendarmerie pour le renouvellement de leur action pour aider les jeunes à se projeter vers l'avenir et définir un projet professionnel et trouver un emploi. Cette action est prévue entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 31 mai 2022.

## Accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi

- Renouvellement du soutien du Département à hauteur de 72 000 € à l'APFE pour l'action « École de la deuxième chance ».
- Attribution de 40 000 € à l'association OFRE pour la mise en œuvre de l'action « Intermédiation à l'emploi dans les services à domicile » dans le cadre de la stratégie nationale et de lutte contre la pauvreté.
- Attribution de 4 600 € à l'APFE pour l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » en lien avec le Département, Pôle emploi et la Communauté de communes du Sud Ouest Amiénois.
- Répartition de 1 250 122 € en faveur de 5 bénéficiaires pour la réalisation d'actions éligibles au FSE, dont le Département, dans le cadre de l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA.

## Action en faveur de l'amélioration du logement



Mesure 2 : « Améliorer la vie des personnes âgées et handicapées à domicile ou en établissement »

« Financer les travaux d'amélioration du domicile pour permettre aux seniors de vivre plus longtemps chez eux »

Mise en œuvre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées (PDALHPD) 2015-2020 et du Plan Habitat Logement 2017-2022 (PDH).

- Répartition d'une subvention totale de 11 060 € pour 9 dossiers de réalisation de travaux favorisant le maintien à domicile des seniors et de 3 500 € pour 5 dossiers dans le cadre des actions de lutte contre la précarité énergétique.

## Accès au logement / Maintien dans le logement

Prolongation des actions dans le cadre de l'appel à projets logement 2020-2021 :

- Répartition de 1 491 555 € en faveur de 6 associations pour la prolongation des actions d'accès au logement et de maintien dans le logement.

## Soutien des missions d'intérêt général des associations œuvrant en faveur de l'urbanisme

Dotation de fonctionnement 2011 de 211 500 € au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Le financement du CAUE, association départementale issue de la loi de 1977 sur l'architecture, est assuré depuis 2012 par une part de la taxe d'aménagement instaurée sur l'ensemble du territoire départemental. Par délibération du 7 décembre 2020, l'assemblée départementale a fixé pour l'année 2021, la part de la taxe d'aménagement pour le CAUE à 0,16%.

### ► Autonomie des personnes âgées et handicapées

#### Allocation personnalisée à l'autonomie

Financement complémentaire octroyé aux Services d'Aide à Domicile (SAAD), pendant toute la durée des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens conclus, pour le fonctionnement ou la mise en place d'actions :

- 500 000 € en faveur des 18 SAAD ayant conclu un CPOM, pour la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans les thématiques définies par l'assemblée départementale.

Extension aux personnes handicapées, actée lors du BP 2021, de l'appel à manifestation d'intérêt pour des solutions innovantes et intermédiaires destinées aux personnes âgées :

- Répartition de 181 770 € pour la mise en œuvre de 8 projets.

### **Personnes âgées - Frais d'hébergement en accueils diversifiés**

Répartition d'une enveloppe forfait autonomie de 102 240 € en faveur de 10 résidences autonomie ayant conclu un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le Département, pour le financement de tout ou partie d'actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie mises en œuvre par une résidence autonomie (nouvelle appellation des foyers-logements qui constituent une offre de logements intermédiaires entre le domicile et l'institution pour les personnes âgées).

Ce forfait est financé par une contribution annuelle de la CNSA, sous réserve de la conclusion d'un CPOM avec le Département. 10 résidences sur 11 dans la Somme ont conclu un CPOM.

### **Aménagement du territoire, habitat, environnement et ruralité**

#### **► Environnement**

#### **Espaces naturels sensibles (ENS)**

Poursuite des acquisitions foncières et travaux de restauration et de valorisation des ENS :

- Acquisition de parcelles sur la commune de Long.
- Approbation de la convention 2021-2023 avec la Fédération départementale de la Somme pour la pêche et la protection des milieux aquatiques pour l'organisation de la pêche et la valorisation halieutique sur l'ENS des étangs de la Barette à Corbie.

Approbation des conventions pluriannuelles d'objectifs 2021-2023 avec :

- Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France pour le développement d'un réseau de sites préservés, gérés et mis en valeur dans la Somme avec une subvention de 217 000 € pour 2021.
- Le Conservatoire Botanique National de Bailleul pour la connaissance et la préservation de la flore sauvage et des végétations dans la Somme avec une subvention de 50 000 € pour 2021.

#### **► Aménagement**

#### **Politique territoriale 2017- 2021**

Accompagnement des intercommunalités dans la mise en œuvre de la dernière année de la politique territoriale 2017-2021 :

- Dispositif « Contractualisation avec les EPCI » : répartition de 94 466 € en faveur de la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre pour l'aménagement de la place et de la traversée d'Argoules et du Val de Somme pour la réhabilitation des bâtiments scolaires de Marcelcave, Pont-Noyelles et Franvillers.
- Dispositif « Loisirs et sports de nature » : subvention de 28 622 € à la Commune de Querrieu pour la création du Parc des Merlettes, un espace ludique et sportif.

- Dispositif « Attractivité des bourgs structurants » : subvention de 68 740 € à la commune de Gamaches pour la réalisation de deux projets pour la dynamisation et le développement de son centre.

Dispositif de soutien exceptionnel doté de 250 000 €, en faveur des collectivités impactées pas les intempéries survenues le 17 avril 2020. 13 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle :

- Subvention de 5 061 € à la commune de Bernâtre pour la réalisation de travaux.

Accompagnement des communes dans la mise en œuvre de la dernière année de la politique territoriale 2017-2021 :

- Dispositif « communal » : répartition de 95 369 € en faveur de 19 communes pour la réalisation de leurs projets : la rénovation de la mairie de La Vicogne, la création d'un parking à Faucaucourt-en-Santerre, des travaux de voirie à Yvrencheux, la rénovation d'une aire de jeux à Englebelmer...
- Dispositif « restauration et valorisation du patrimoine rural » : répartition de 154 232 € en faveur de 10 communes pour la réalisation de leurs projets de restauration et de valorisation du patrimoine rural : réfection des 3 églises d'Hypercourt, remise en état des calvaires de Saint-Aubin-Montenoy...

### Autres opérations d'intérêt départemental

#### Soutien au déploiement de la télémédecine et des innovations médicales

Lors du vote du Budget primitif 2021, les élus départementaux ont voté le principe de la création d'un nouveau dispositif de soutien au déploiement de la télémédecine et des innovations médicales. Les modalités de l'intervention du Département sont maintenant définies :

500 000 € y seront consacrés sur 3 ans.

Bénéficiaires : Communes et groupements de communes, établissements publics de santé ou médico-sociaux (CH, CHU, MSP, EHPAD, foyers d'accueil, centres de santé, ...), établissements publics d'enseignement et de recherche, professionnels de santé - hors champ privé - regroupés en un collectif (association, GCS...).

Modalités de financement : Taux d'accompagnement de 50% maximum du coût de l'opération, plafonné à 75 000 € par projet et limité à un projet par maître d'ouvrage par an.

### Aménagement de la côte picarde et de la vallée de la Somme

Concours financier au **Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBSGLP)** pour le développement de la Baie de Somme du littoral picard et de son avant-pays par l'aménagement des espaces, y compris la protection du littoral :

- 1 390 000 € en fonctionnement dont 670 000 € au titre des missions relevant de la gestion des Espaces Naturels Sensibles et du plan vélo Baie de Somme.
- 630 000 € en investissement.

### Réseau départemental de communications haut débit

Conditions de participation financière 2021 du Département au programme opérationnel du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique fixées à 1M€.

## Infrastructures et transports

### ► Infrastructures

#### **Entretien et exploitation des infrastructures routières**

Répartition de 7 973 065 € pour un entretien de qualité des routes :

- 3 160 000 € pour 5 opérations de renforcement de chaussées en enrobés à Flixecourt, Abbeville, Méaulte, Epehy et Licourt / RD 1017.
- 127 000 € pour 2 opérations d'aménagement des traverses en accompagnement des travaux de bordurage et d'assainissement pluvial à Méharicourt et Beauval.
- 1 M € pour la 2<sup>ème</sup> phase de travaux curatifs suite aux dégradations hivernales.

#### **Exploitation et maintenance de la voie navigable**

Approbation des programmes 2021 de restauration (704 021 €) et d'entretien (123 600 €) du plan de gestion du fleuve Somme et sollicitation des subventions auprès de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et de la Région Hauts-de-France.

Approbation du programme 2021 de lutte contre l'espèce exotique envahissante « Myriophylle Hétérophylle » à hauteur de 775 000 € HT avec une sollicitation du FEDER pour 255 750 € (33% HT) et la participation du Département de 519 250 € (67% HT).

#### **Modernisation des infrastructures portuaires**

400 000 € pour la réalisation des travaux concernant de l'aire de carénage au port du Hourdel.

## Éducation, culture et sports

### ► Culture

#### **Restauration du patrimoine et des monuments historiques**

Soutien à la restauration du mobilier inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques :

- Attribution de 4 500 € à l'association du Chemin de Fer de la Baie de Somme pour la seconde phase de son projet de restauration des cylindres de la locomotive Buggaud-Robatel classée au titre des Monuments historiques.

Poursuite du projet « 800 ans à ciel ouvert » :

- Attribution de 6 000 € à l'association « Le chant du champ » pour la réalisation de 12 tentures par l'artiste Jacques Leclercq qui seront exposées entre les piliers de la cathédrale d'Amiens.

#### **Valorisation du patrimoine bâti non protégé**

Renouvellement en 2021 du soutien à hauteur de 10 000 € à la Fondation du Patrimoine pour un accompagnement des propriétaires, désormais à hauteur de 2% minimum du montant HT, pour des travaux de sauvegarde ou de restauration de leur patrimoine bâti rural non protégé, habitable ou non.

#### **Aide à la gestion et à la conservation des archives**

Soutien à la transmission du patrimoine archivistique dans les meilleures conditions :

- subvention de 704 € à la commune de Erches pour la restauration de 11 registres d'état civil de 1750 à 1902.

## Soutien au fonctionnement des associations et structures locales à caractère culturel

Soutien du Département aux projets des structures culturelles qui s'inscrivent dans les projets culturels de territoire et/ou dans le cadre des différents dispositifs sectoriels qu'il met en œuvre au titre de sa politique culturelle :

Répartition de 65 000 € en faveur des 9 associations suivantes :

- 5 000 € à PROSCITEC Patrimoines et mémoires des métiers
- 2 500 € à l'association des conservateurs des musées des Hauts-de-France
- 1 500 € à l'association The Digger Côte 160
- 3 500 € à l'association Les amis de Querrieu
- 5 000 € à l'association Cité Carter
- 5 000 € à l'association Prolifik Records
- 5 000 € à l'association La Briqueterie
- 36 000 € à l'association La Lune des Pirates
- 1 500 € à l'association pour la sauvegarde du patrimoine artistique et culturel de Huppy

## Soutien aux spectacles

Soutien du Département aux festivals et spectacles afin de renforcer la politique de développement de l'accessibilité de l'offre culturelle en particulier dans les territoires ruraux, avec la répartition de 16 400 € en faveur des bénéficiaires suivants :

- 6 000 € à l'association Culture à la Ferme pour l'organisation de la 30ème édition du festival des Comiques agricoles et l'accueil de résidences artistiques du 25 au 27 juin 2021 à Beauquesne.
- 5 000 € à l'association R4 pour l'organisation de la 22ème édition du festival de musiques actuelles R4 du 9 au 11 juillet 2021 à Revelles.
- 3 000 € à l'association le Petit Casino d'Ailleurs pour l'organisation du festival Côte à côte du 30 juillet au 1<sup>er</sup> août 2021 à Ault.
- 1 200 € au Syndicat mixte Baie de Somme trois vallées pour l'organisation de la 5ème édition du dispositif Sortir en famille du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2021 dans 6 communes du territoire.
- 1 200 € à l'association Bachianas pour l'organisation de la 8ème édition du festival Cirq'Ô'Champs le 31 juillet 2021 à Flers.

### Saison culturelle numérique

Lancement du projet « **Patrimoines en musique** », consistant en la captation de mini-concerts dans des pépites patrimoniales du département, dans le but de valoriser le patrimoine culturel et naturel de la Somme, tout en promouvant le spectacle vivant sous format numérique. Les sites sont mis gracieusement à disposition et les enregistrements seront valorisés d'une via les outils numériques du Département (Internet, Youtube...). Les lieux et dates de cette première édition sont les suivants :

- Historial de la Grande Guerre - site de Péronne les 19 avril 2021 et 28 avril 2021
- la gentilhommière au Cap Hornu les 30 avril 2021 et 13 mai 2021
- le château de Querrieu les 15 et 16 mai 2021
- l'hôtel de ville de Doullens les 22 et 23 mai 2021
- le centre culturel de l'abbaye de Saint-Riquier les 9 et 11 juin 2021
- la chapelle du souvenir Français à Rancourt les 22 et 23 juin 2021

## ► Collèges et actions éducatives

### Fonctionnement des collèges publics

Le collège Alfred Manessier à Flixecourt doit faire face à de fortes dépenses (annulation avec la crise sanitaire d'un séjour en Angleterre en 2020 et charges de fonctionnement de la cité scolaire importantes dues à la vétusté du bâtiment) que la dotation de fonctionnement et le fonds de roulement ne peuvent couvrir.

- Attribution, à titre exceptionnel, d'une dotation complémentaire de 8 000 € afin de lui permettre de reconstituer son fonds de roulement.

### Jeunesse et actions éducatives territoriales

Approbation du calendrier et des modalités de la nouvelle édition de l'appel à projets « **Som'Action'Jeunesse** » à destination des EPCI et bourgs centres ruraux de la Somme. L'aide départementale prendra la forme d'une subvention accordée aux territoires sélectionnés avec un taux de subvention de 50% du coût total du projet, dans la limite de 50 000 € d'aide, pour une période de 2 ou 3 ans.

## ► Sport et vie associative

### Soutien aux associations sportives

Aide annuelle au fonctionnement des associations sportives affiliées à une fédération sportive agréée avec la répartition de 670 000 € en faveur de 653 associations sportives de la Somme pour leur fonctionnement.



Mesure 6 : « Soutenir immédiatement les acteurs du tourisme, du sport et de la culture »

« **Abonder le fonds d'aide à l'équipement pour les associations sportives** »

Répartition de 11 861 € en faveur de 7 associations sportives.

### Événements sportifs

Lors du vote du Budget primitif 2021, les élus départementaux ont voté le renouvellement du soutien du Département pour l'organisation de manifestations emblématiques pour le département ou à rayonnement départemental :

- Attribution de 30 000 € à l'association Promotion Sport Picardie pour l'organisation du Grand prix cycliste de la Somme, prévu le 29 août 2021, et du Marathon 100 km pédestre de la Somme, prévu le 16 octobre 2021.

Dans le cadre du **label Terre de Jeux** obtenu en janvier 2020 pour la préparation et la valorisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la création, en lien avec le CDOS de la Somme et les comités sportifs des différentes disciplines olympiques, d'un collectif dénommé « **Club Somme 24** », composé de 21 sportifs, dont 6 féminines et 3 athlètes paralympiques, représentant 9 disciplines est actée :

- Subvention annuelle de 2 500 € à chacun des sportifs du « Club Somme 24 ».

## Partenariat avec le mouvement sportif

Soutien renforcé au Comité Départemental Olympique de la Somme (CDOS) notamment dans le cadre de la dynamique « Terre de jeux » :

- Subvention de 16 000 € au CDOS de la Somme pour la mise en œuvre de ses missions.

Poursuite du soutien aux sports traditionnels :

- Subvention de 23 000 € à l'union des sociétés de longue paume de la Somme pour la dotation de 840 maillots de compétition.

## Bases nautiques

Soutien au fonctionnement des bases de plein air et à l'acquisition de matériel sportif dédié aux associations gérant des activités sur les lieux de pratique inscrits au PDESI :

- Répartition de 60 000 € en faveur de 13 associations assurant la gestion et l'animation d'une base de plein air.
- Attribution de 8 000 € en faveur du canoë kayak club de Ham pour l'acquisition d'un véhicule 9 places et de 8 000 € en faveur du planeur club des coquelicots pour l'acquisition d'un planeur.

## Développement agricole

### ► Soutien aux activités économiques en milieu rural

Accompagnement des collectivités locales dans leurs réflexions portant sur le maintien du tissu économique et sur le développement des services aux habitants, afin de favoriser l'installation de services marchands dans les zones démunies et ainsi de répondre en partie aux enjeux d'un développement solidaire et équilibré des territoires :

- Attribution de 40 000 € à la commune de Mons-Boubert pour la construction d'un commerce de proximité et de services.

### ► Evolution des techniques culturelles

Programme d'actions départemental pour le développement de l'agriculture biologique :

- Attribution de 10 000 € à A PRO BIO pour son programme d'actions 2021.

### ► Diversification et valorisation de l'agriculture



Mesure 8 : Promouvoir la consommation locale et les produits locaux

**Action « Favoriser le développement des circuits courts dans la Somme »**

- Attribution de 15 341 € à la chambre d'agriculture de la Somme pour le recensement et le référencement des agriculteurs en circuits-courts sur le guide virtuel « Où Acheter Local ».

- Attribution de 5 000 € à Solidarité des producteurs Agricoles et des Filières Alimentaires (SOLAAL) pour la lutte contre le gaspillage alimentaire des productions agricoles dans le Département.

Dispositif Pass'Agri Filières, cofinancé avec la Région, pour le soutien aux projets agricoles en diversification :

- Répartition de 36 017 € en faveur de 9 porteurs de projets agricoles en diversification.

### ► **Soutien à l'emploi agricole**

Soutien du Département aux diverses actions en faveur de l'emploi agricole, avec la répartition de 53 000 € en faveur des bénéficiaires suivants :

- 18 500 € à Solidarité Paysans Picardie pour son programme d'actions 2021.
- 28 000 € à l'association Service de remplacement de la Somme pour son programme d'actions 2021.
- 6 500 € à l'association des ramasseurs de salicornes de la Baie de Somme pour les travaux de gestion des concessions en 2021.

## **Tourisme**

### ► **Soutien aux structures assurant l'animation et le développement de sites emblématiques ou de loisirs**

- Subvention de 71 000 € à l'association Chemin de Fer de la Baie de Somme pour son programme d'investissement 2021.

*Les délibérations du Conseil départemental de la Somme et de sa commission permanente sont en ligne sur <http://www.somme.fr/deliberations/deliberations-arretes>*

## **CONTACT PRESSE**

**Eloïse Devred** - e.devred@somme.fr

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

[somme.fr/presse](http://somme.fr/presse)

